

Envoi : 10/07/2018

Réception par le Préfet : 10/07/2018

Publication : 13/07/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-7-10-12

**Séance** du vendredi 6 juillet 2018

**CONVENTION DE SUIVI-ANIMATION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL  
HABITER MIEUX 68 DANS LE HAUT-RHIN**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-2-10-2 du 18 mars 2016 approuvant la fin de la convention de délégation des compétences des aides à la pierre,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-6-10-1 du 8 décembre 2017 relative à l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général habitat privé dans le Haut-Rhin et l'avenant n°3 à la convention de suivi-animation du programme d'Intérêt général Habitat privé dans le Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-10-3 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Habitat,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° CP-2018-6-10-7 en date du 15 juin 2018 relative à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » du Département du Haut-Rhin 2018-2023,

- VU la convention signée en date du 7 juillet 2016 entre PROVICIS Alsace, le Département du Haut Rhin et CITIVIA,
- VU la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains de certains Plans de Préventions des Risques Technologiques haut-rhinois, signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin en date du 19 juin 2015,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement lors de sa réunion du 15 juin 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention de suivi-animation 2018/2023 du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 dans le Haut-Rhin » à conclure entre le Département du Haut-Rhin, PROVICIS Alsace et CITIVIA SPL ;
- approuve la convention financière entre le Département du Haut-Rhin et CITIVIA SPL établie pour le second semestre 2018 ;
- autorise le paiement de la rémunération à CITIVIA SPL ;
- les dépenses seront imputées au Programme H824 – Chapitre 011 – Fonction 72 – Nature 6188 – Service 541 du budget départemental ;
- autorise la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin à signer ces conventions, jointes en annexe à la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité